



Jeudi de l'Ascension - Heures décalées à la veille

Par **Outsider92**, le **13/05/2011** à **10:53**

Bonjour,
je travaille dans la grande distribution.
Je travaille 6 matins sur 7 + 2 après midi par semaine:jeudi et vendredi 1ere semaine /
vendredi et samedi 2eme semaine, en alternance donc.
Cette année, le jeudi de l'Ascension tombe sur mon jeudi après-midi.

Mon employeur m'a changé cette semaine pour me faire venir le mercredi (la veille) afin
d'effectuer 3 heures l'après midi....

Ma question est simple; en a-t-il le droit ?

Merci par avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **13/05/2011** à **14:59**

Bonjour,
Normalement pas, sauf de vous payer en plus, puisqu'un jour férié ne peut pas être récupéré...

Par **Outsider92**, le **13/05/2011** à **17:23**

Merci pour votre réponse rapide !